

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 février 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Youssouf, M. Martin S.



Délibération n° 18-01 du 16 février 2023

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES DISCIPLINES SPORTIVES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX GRANDS PARTENAIRES – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les conventions 2022 – 2024 avec les associations « Club athlétique de Montreuil 93 », « Cyclisme municipal d'Aubervilliers 93 », « Hockey club de Neuilly sur Marne H.C.N.M. » et « Club Bagnolet lutte 92 -les diables rouges » approuvées par sa délibération n°18-4 du 14 avril 2022,

Vu la convention 2022 – 2024 avec l'association « Flash de La Courneuve » approuvée par sa délibération n°18-1 du 19 mai 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement aux associations suivantes pour l'année 2023 :

- 450 000 euros au Club Athlétique de Montreuil 93,
- 485 000 euros au Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93,
- 265 000 euros à l'Association Sportive de Karting Rosny 93,
- 440 000 euros au Hockey club de Neuilly-sur-Marne « H.C.N.M. - Les Bisons »,
- 152 000 euros au Club Bagnolet Lutte 93-« Les Diables Rouges »,
- 370 000 euros au Saint-Denis Tennis de table 93,
- 235 000 euros au Flash de La Courneuve ;

- APPROUVE les conventions triennales 2023 - 2025 dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les associations suivantes :

- association sportive de karting Rosny 93,
- association Saint-Denis tennis de table 93 ;



- APPROUVE les avenants, dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les associations suivantes :

- Club athlétique de Montreuil 93,
- Cyclisme municipal d'Aubervilliers 93,
- le Hockey club de Neuilly-sur-Marne, « H.C.N.M. - Les Bisons »,
- Le Club Bagnolet Lutte 93 "Les diables rouges",
- Le Flash de La Courneuve ;

- ADOPTE le principe de l'arrêt immédiat de tout versement si les conditions énoncées dans les conventions n'étaient pas remplies et si les principes de l'éthique sportive n'étaient pas respectés ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.